

Conditions Générales d'Utilisation du Service Google Pay pour UpDejeuner

Article 1 Préambule

1.1. Description du Service Google Pay

Le Service Google Pay est un service fourni par Google permettant aux Bénéficiaires de Carte UpDejeuner de réaliser des transactions de paiement sans contact (« de proximité ») ou des achats intégrés à une application mobile ou à un site marchand, dites « In App » et « Web ».

1.2. Conditions Générales d'Utilisation applicables

L'enregistrement de la Carte dans Google Pay vaut acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service Google Pay pour UpDejeuner (les « **CGU Google Pay** ») applicables entre l'Emetteur et le Bénéficiaire.

Les CGU Google Pay constituent un avenant aux Conditions Générales d'Utilisation des Cartes UpDéjeuner (les « **CGU Bénéficiaire** ») qui demeurent applicables à toutes les opérations de paiement réalisées via le Service Google Pay.

Les termes marqués d'une majuscule, autres que ceux définis dans les présentes CGU Google Pay, sont définis dans les CGU Bénéficiaire.

Article 2 Conditions d'éligibilité

Tous les Bénéficiaires détenteurs d'un appareil Android compatible avec le service de paiement Google Pay (l'« **appareil Google** »), c'est-à-dire tout terminal compatible avec le système d'exploitation Android, sont éligibles au service de paiement Google Pay.

La version de l'OS doit être récente et l'appareil compatible, notamment au regard de son code pays. Il appartient au Bénéficiaire de s'en informer auprès de Google.

Le Bénéficiaire doit être équipé d'une connexion Internet et utiliser le dispositif d'authentification forte proposé par l'Emetteur.

Article 3 Modalités d'utilisation

Afin d'utiliser le Service Google Pay, la Carte doit être enregistrée dans le portefeuille numérique Google selon les modalités applicables à votre appareil. Une authentification forte peut être demandée à ce stade.

Le Service Google Pay peut être utilisé auprès des commerçants qui l'acceptent et sous réserve des conditions posées par les CGU Bénéficiaire :

(I) en paiement de proximité sans contact, après authentification sur l'appareil. Le Bénéficiaire donne consentement au paiement en approchant son appareil du terminal compatible. Une fois authentifié, l'ordre de paiement est irrévocable ;

(II) en paiement in App et Web, selon les modalités propres à l'app ou au site, après authentification sur l'appareil. Une fois authentifié, l'ordre de paiement est irrévocable.

Le montant des paiements effectués via le Service Google Pay est imputé sur le Compte de Titres Bénéficiaire associé à la Carte, dans les délais applicables en application des CGU Bénéficiaire.

Article 4 Contestations

Le Bénéficiaire a la possibilité de contester une opération réalisée via le Service Google Pay dans les conditions énoncées dans les CGU Bénéficiaire à l'article « 3 – Utilisation de la carte et des titres ».

Article 5 Modalités de blocage ou suppression

En cas de mise en opposition de la Carte conformément aux CGU Bénéficiaire, la Carte ne peut plus être utilisée dans le cadre du Service Google Pay. Elle peut être automatiquement supprimée de tous les portefeuilles numériques Google.

Si le Bénéficiaire perd ou se fait voler son appareil Google, il lui appartient de se connecter à son compte Google pour supprimer ses données personnelles dont le contenu du portefeuille numérique Google lié à cet appareil.

Le Bénéficiaire peut supprimer sa Carte du portefeuille numérique Google. Par cette suppression, le Service Google Pay est résilié.

Lorsque le Bénéficiaire déconnecte son appareil Google de son compte Google, Google bloque Google Pay pour cet appareil.

Certaines de ces hypothèses n'entraînent pas automatiquement blocage de la Carte sur support physique.

Article 6 Responsabilité de l'Emetteur

L'Emetteur n'est pas tenu pour responsable :

- D'un mauvais fonctionnement ou d'une panne technique du portefeuille numérique Google et du Service Google Pay ;
- Des paramétrages effectués par le Bénéficiaire sur son appareil Google ;
- Des litiges nés du contrat passé entre le Bénéficiaire et son opérateur de téléphonie mobile ou entre le Bénéficiaire et Google pour l'utilisation de son appareil Google.

De manière générale, l'Emetteur ne peut être tenu responsable que pour des dommages ayant pour cause unique son propre fait et/ou conformément à la législation en vigueur.

Article 7 Responsabilité du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage expressément à n'utiliser la Carte via le Service Google Pay que pour ses propres besoins, en conformité avec les CGU Bénéficiaire, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le Bénéficiaire est responsable de la sécurité et de la confidentialité de son appareil Google et de ses identifiants.

Il est rappelé au Bénéficiaire que, conformément aux CGU Bénéficiaire, il doit demander sans tarder à l'Emetteur de bloquer/mettre en opposition sa Carte, dès qu'il

a connaissance de la perte ou du vol de sa Carte, de son détournement ou de toute utilisation frauduleuse de sa Carte ou des données liées à son utilisation.

En cas de cession de son appareil, le Bénéficiaire doit préalablement supprimer sa Carte du portefeuille numérique Google, ainsi que toutes les autres cartes qu'il y a enregistrées. L'Utilisateur est pleinement responsable de toutes les conséquences susceptibles de survenir à défaut de suppression.

Article 8 Résiliation

Sous réserve des opérations en cours, le Bénéficiaire peut résilier à tout moment le Service Google Pay sans préavis en supprimant sa Carte du portefeuille numérique Google.

Sous réserve des opérations en cours, l'Emetteur se réserve le droit de suspendre l'utilisation de la Carte dans le Service Google Pay sans aucun préavis ni formalité en cas de tentative ou d'utilisation frauduleuse du Service Google Pay ou en cas de non-respect par le Bénéficiaire des CGU Google Pay et/ou des CGU Bénéficiaire.

L'Emetteur peut par ailleurs résilier le Service Google Pay moyennant un préavis de deux (2) mois. La résiliation du Service Google Pay conduit à la suppression de la Carte des portefeuilles numériques Google de tous les appareils Google dans lesquels elle est enregistrée.

En cas de résiliation de la fonctionnalité Google Pay par la société Google, ou dans le cas où la société Google modifierait son Service Google Pay de sorte à le rendre incompatible avec les services de l'Emetteur, le Bénéficiaire reconnaît que le Service Google Pay sera résilié automatiquement.

Article 9 Conditions tarifaires

Le Service Google Pay est fourni sans surcoût par l'Emetteur.

Le Bénéficiaire reconnaît avoir été informé que les coûts de connexion à un réseau Internet demeurent à sa charge.

Article 10 Réclamation

Le Bénéficiaire peut obtenir toutes informations relatives à l'exécution du Service Google Pay et/ ou déposer une réclamation dans les conditions de l'article « 17 - Réclamations » des CGU Bénéficiaire.

En cas de survenance de difficultés techniques dans le fonctionnement du Service Google Pay, le Bénéficiaire doit se rapprocher de Google.

Article 11 Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des présentes, l'Emetteur collecte des données à caractère personnel du Bénéficiaire.

MasterCard et Google ont communication de certaines de ces données nécessaires à l'exécution du Service Google Pay.

L'ensemble des caractéristiques relatives au traitement des données personnelles du Bénéficiaire sont détaillées dans les CGU Bénéficiaire à l'article « 18 – Données à caractère personnel ».

Article 12 Modification des CGU Google Pay

Les CGU Google Pay peuvent être modifiées dans les mêmes conditions que celles énoncées dans les CGU Bénéficiaire à l'article « 20 - Modifications des CGU Bénéficiaire ».

Article 13 Exercice du droit de rétractation

Le Bénéficiaire dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier sa décision à compter du jour de la conclusion à distance des présentes CGU Google Pay.

Ce droit de rétractation peut s'effectuer même si l'exécution du Service Google Pay a commencé avant l'expiration du délai de rétractation.

Pour exercer ce droit de rétractation, le Bénéficiaire doit supprimer sa Carte du portefeuille numérique Google à partir de son

appareil Google ou adresser sa demande par courrier à l'Emetteur. Il peut utiliser le modèle suivant :

« Je soussigné(e) (nom prénom), demeurant à(adresse) déclare renoncer au Service Google Pay que j'ai souscrit. Fait à..... le..... Signature ».

Si l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, le Service Google Pay sera réputé n'avoir jamais été souscrit. Toutefois, il ne lui sera pas possible de révoquer les ordres de paiement par Carte qui auront déjà été donnés dans le cadre du Service Google Pay.

Article 14 Marques déposées

Google Pay est un service de Google. Google s'entend comme Google Ireland Limited, société de droit irlandais dont le siège est Gordon House, 4 Barrow Street, Dublin, Ireland.

Les noms et logos Google ainsi que ceux des produits commercialisés par Google sont des marques enregistrées, propriété de Google Ltd.

Article 15 Droit applicable – Autorité de contrôle

Les présentes CGU Google Pay sont soumises au droit français et à la compétence exclusive des juridictions françaises.

L'autorité de contrôle compétente est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.